



**HAL**  
open science

# Constructions d'hiérogammates : la XVe province de Haute Égypte

Medini Lorenzo

► **To cite this version:**

Medini Lorenzo. Constructions d'hiérogammates : la XVe province de Haute Égypte. M. C. Flossmann-Schütze; F. Hoffmann; A. Schütze. Tuna el-Gebel – Eine ferne Welt. Tagungsband zur Konferenz der Graduate School „Distant Worlds“ vom 16. bis 19.1.2014 in München, Tuna el-Gebel 8, Verlag Patrick Brose, pp.73-86, 2020, 978-3-944207-15-5. hal-02550247

**HAL Id: hal-02550247**

**<https://hal.science/hal-02550247v1>**

Submitted on 17 Sep 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Constructions d'hiérogammates : la XV<sup>e</sup> province de Haute Égypte<sup>1</sup>

Lorenzo Medini

Les temples égyptiens étaient les principaux centres de l'érudition et de la culture égyptiennes que les prêtres entretenaient dans les Maisons de Vie. Les papyrus provenant de la bibliothèque du temple de Tebtynis dans le Fayoum offrent un aperçu de l'étendue de cette science sacerdotale dont les compositions de géographie sacrée constituent une des productions<sup>2</sup>. Ces textes opèrent une organisation imaginaire du territoire égyptien : une construction théorique que les hiérogammates ont créée et qui ne reflète pas l'organisation géographique réelle du territoire égyptien. Le découpage du pays en quarante-deux provinces, en égyptien *sepat* (*sp̄.t*), ne correspond, en effet, ni à la vraie subdivision administrative de l'Égypte aux époques hellénistique et romaine, ni à sa répartition géographique dans les nomes grecs<sup>3</sup>. Par ailleurs selon les fins théologiques de chaque temple, les scribes pouvaient être amenés à modifier l'ordre ou le nombre de ces provinces, en opérant ainsi une reconstruction intellectuelle du territoire. J. Yoyotte a expliqué l'apport de cette géographie à l'étude de la religion égyptienne : « Si les fameuses compositions de géographie sacrée n'ont plus guère à nous apprendre en matière de topographie concrète, elles sont une source précieuse où découvrir comment les hiérogammates des époques récentes avaient organisé ou réorganisé une géographie imaginaire de l'espace, sans grand rapport avec les réalités politiques des régions, et transfigurant les réalités naturelles »<sup>4</sup>.

Par quels moyens était-il possible de représenter une *sepat* et ses traditions religieuses dans le cadre d'un temple égyptien ? Les textes de géographie sacrée peuvent se répartir en deux ensembles : « les compositions figuratives légendées (défilés de personnages, séries de

---

<sup>1</sup> Je tiens à remercier les professeurs Dominique Valbelle et Christiane Zivie-Coche pour leur relecture attentive de la présente étude.

<sup>2</sup> Pour un inventaire des textes qui faisaient partie de la bibliothèque du temple, cf. K. Ryholt, *On the Contents and Nature of the Tebtunis Temple Library. A Status Report*, in : S. Lippert/M. Schentuleit (Hg.), *Tebtynis und Soknopaiu Nesos. Leben im römerzeitlichen Fajum*, Wiesbaden 2005, 157–162. En ce qui concerne les différents domaines de compétence de la science sacerdotale : J. Osing, *La science sacerdotale*, in : D. Valbelle/J. Leclant (Hg.), *Le décret de Memphis. Colloque de la Fondation Singer-Polignac à l'occasion de la célébration du bicentenaire de la découverte de la Pierre de Rosette*, Paris 1999, 127–140.

<sup>3</sup> I. Guerneur, *Religion de l'Égypte ancienne : II. Initiation à la géographie religieuse*, in : *Annuaire de l'EPHE V<sup>e</sup> section 110*, Paris 2001–2002, 201–202.

<sup>4</sup> J. Yoyotte, *Leçon inaugurale faite le Vendredi 27 mars 1992 au Collège de France, Chaire d'égyptologie*, Paris 1992, 16 = J. Yoyotte, *Histoire, géographie et religion de l'Égypte ancienne. Opera Selecta, OLA 224*, Louvain 2013, 485.

scènes) et les textes récités, sorte de litanies structurées suivant un ordre géographique »<sup>5</sup>. Dans la rédaction de l'histoire religieuse de la XV<sup>e</sup> province de Haute Égypte quels mythes ont-ils été mis en valeur ? Quelles relations entretiennent-ils avec la mythologie d'une autre province égyptienne et comment s'intègrent-ils dans le système cohérent de la grammaire du temple ? Telles sont les questions auxquelles la présente analyse, fondée sur l'étude des textes inscrits sur les murs des temples des époques perse, hellénistique et romaine, va tenter de répondre. Tout d'abord, seront envisagées les relations entre les deux principaux centres de culte du dieu Thot par le biais du décor pariétal des temples, ensuite seront traités certains aspects de la déesse Nehemetâouay, parèdre de Thot dans la province de la Hase et de l'Ibis. La *cella* du temple d'Amon d'Hibis, dans l'oasis de Kharga, constitue le point de départ de l'examen. Plus de 650 personnages, gravés sur les parois intérieures du sanctuaire, représentent l'ensemble du pays à travers ses divinités. Cette composition toutefois n'est pas une simple liste géographiquement ordonnée, se bornant à reproduire les dieux des différentes provinces ou les statues divines conservées dans les temples égyptiens. Elle énumère en réalité les *res sacrae* propres à chaque *sepat*, c'est à dire leurs mythes locaux, leurs rites, leurs fêtes et leurs prêtres spécifiques. C'est pourquoi elle mérite l'appellation « d'inventaire mythologique », une sorte de version figurée des manuels de science sacerdotale<sup>6</sup>. D. Kessler a déjà étudié la première moitié de la section se référant au panthéon hermopolitain et il a pu montrer les liens entre ces reliefs et les cultes pratiqués à Touna el-Gebel, la nécropole d'Hermopolis Magna<sup>7</sup>. Dans la deuxième moitié de la scène se trouve un sistre hathorique représenté au-dessus d'une chapelle, à l'intérieur de laquelle est allongé un personnage féminin à tête de hase, qui doit être identifié avec Ounout, la déesse de la XV<sup>e</sup> province de Haute Égypte. Bien qu'aucune légende ne donne explicitement son identité, son identification ne fait cependant aucun doute<sup>8</sup>. Une image similaire est gravée dans une autre section de la *cella* du temple consacrée à la province de l'Ibis dans le Delta. Dans ce cas, une légende

<sup>5</sup> J. Yoyotte, Religion de l'Égypte ancienne : II. Sites et cultes de Basse Égypte, in : Annuaire de l'EPHE V<sup>e</sup> section 98, Paris 1989–1990, 178–180 = Yoyotte, Opera Selecta, 465–466.

<sup>6</sup> Cf. H. Sternberg-el Hotabi, Die 'Götterliste' des Sanktuars im Hibis-Tempel von El-Chargeh, in : M. Minas/J. Zeidler (Hg.), Aspekte spätägyptischer Kultur. Festschrift für Erich Winter zum 65. Geburtstag, Aegyptiaca Treverensia 7, Mayence 1994, 245–246.

<sup>7</sup> La section hermopolitaine a été publiée par N. d. G. Davies, The Temple of Hibis in el Khargeh Oasis, Part III : The Decoration, PMMA 17, New York 1953, pl. 4, V. Pour son étude cf. D. Kessler, Hermopolitanische Götterformen im Hibis-Tempel, in : N. Kloth/K. Martin/E. Pardey (Hg.), Es werde niedergelegt als Schriftstück. Festschrift für Hartwig Altenmüller zum 65. Geburtstag, SAK Beiheft 9, Hambourg 2003, 211–223.

<sup>8</sup> E. Cruz-Urbe, Hibis Temple Project, I : Translations, Commentary, Discussions and Sign List, San Antonio 1988, 32, n° 21.

révèle l'identité de la déesse : il s'agit d'Ounout de Basse-Égypte<sup>9</sup>. Il n'est pas possible de dire si elle est représentée comme une déesse à tête de hase ou de cobra, les deux animaux auxquels elle est généralement associée, mais la couronne rouge, encore visible, confirme la référence au nord du pays<sup>10</sup>. Or, un culte de la déesse Ounout dans cette province n'est pas vraiment attesté et les autres occurrences répertoriées par le *Lexikon der Götter und Götterbezeichnungen* enregistrent à côté de la déesse de Basse Égypte une déesse homonyme de Haute Égypte : Ounout du Nord (*Wnw.t mḥw*) n'existerait donc que comme pendant d'Ounout du Sud (*Wnw.t šmꜥw*)<sup>11</sup>.

En choisissant la même iconographie, la volonté de lier ces deux provinces paraît assez claire<sup>12</sup>. Entre ces deux territoires il existe cependant un autre lien, de loin le plus fort : dès l'Ancien Empire, Hermopolis-Khemenu de la *sepat* de la Hase et Hermopolis-Bâh de la *sepat* de l'Ibis sont les deux principaux centres de culte du dieu Thot<sup>13</sup>. Ces deux provinces occupent généralement la quinzième place dans les listes qui énumèrent tous les territoires dont se compose l'Égypte. Alors que pour la vallée du Nil le canon des provinces est très vite établi et qu'il se conserve à peu près de façon identique par la suite, en ce qui concerne les provinces du Delta deux ordres principaux semblent se manifester. Le premier, attesté lorsque la Basse Égypte, se compose de dix-sept provinces et le deuxième lorsque elle en compte vingt : dans le premier cas la province de l'Ibis occupe la quatorzième place et dans le second

<sup>9</sup> Davies, *The Temple of Hibis*, pl. 5, VI, cf. aussi A. Zivie, *Hermopolis et le nome de l'Ibis. Recherches sur la province du dieu Thot en Basse Égypte*, BdE 66/1, Le Caire 1975, 135.

<sup>10</sup> LÄ VI (1986) 859–860 s. v. Unut (E. Graefe). En tant que divinité cobra elle pouvait aussi être identifiée à une manifestation de l'œil de Rê et du fait de cet aspect dangereux elle est aussi représentée sous les traits d'une déesse léontocéphale. Cf. statue du Louvre N 4535 in : J. M. Humbert/M. Pantazzi/C. Ziegler (Hg.), *Egyptomania : l'Égypte dans l'art occidental, 1730–1930*, Paris 1994, 98–100, (= C. de Wit, *Le rôle et le sens du lion dans l'Égypte ancienne*, Leyde 1951, 362, n. 14).

<sup>11</sup> Pour *Wnw.t mḥw*, cf. LGG II, 391c–392a ; pour *Wnw.t šmꜥw*, LGG II, 392a–392b. Comme il émerge d'une comparaison entre les différentes occurrences, Ounout du sud, c'est-à-dire la déesse en rapport avec la province de la Hase, est aussi attestée dans des contextes où elle n'est pas accompagnée par son homonyme du Delta.

<sup>12</sup> Une iconographie similaire pour la déesse Ounout de Haute Égypte, se trouve aussi sur un naos de Nectanébo I<sup>er</sup>, Le Caire CG 70021, provenant de Saft el-Henneh : E. Naville, *The Shrine of Saft el Henneh and the Land of Goshen*, MEEF 5, Londres 1888, pl. 3 et 6. Cf. aussi H. Virenque, *Le naos de Sopdou de Saft el-Henneh (CG 70021)*, Thèse de doctorat inédite, Montpellier 2009, pl. 9, 60–61, 64, 66 ; je remercie l'auteur de m'avoir permis de consulter son manuscrit de thèse.

<sup>13</sup> Pour Khemenou et sa province cf. J. Osing/G. Rosati, *Papiri geroglifici e ieratici da Tebtynis*, Florence 1998, 153, n. 112. Pour Bâh (El-Baqlieh) et sa province, cf. Zivie, *Hermopolis et le nome de l'Ibis*.

la quinzième<sup>14</sup>. Cette modification, afin de créer un parallélisme entre ces deux *sepat* attachées à Thot, peut indiquer une systématisation intentionnelle de l'ordre des provinces par les prêtres égyptiens<sup>15</sup>. Le but de ce changement d'ordre peut être mieux compris dans le cadre de la « grammaire du temple ». Ce terme est employé pour décrire la relation entre la conception architecturale du temple et les textes et scènes inscrits sur ses murs. Il renvoie à la façon dont les inscriptions ont été disposées et à la manière dont elles fonctionnent avec le bâtiment lui-même afin de créer le meilleur environnement pour les dieux dans le temple<sup>16</sup>.

En ce qui concerne les scènes d'offrande qui recouvrent les parois des temples de l'époque gréco-romaine, P. Derchain a reconnu plusieurs types de relation existant entre ces différents tableaux. Elles peuvent être d'ordre *chronologique*, c'est à dire que les scènes gravées les unes à côté des autres, représentent des actes se déroulant dans une succession temporelle. Par ailleurs, il peut exister une relation *mythologique* lorsque les tableaux voisins évoquent un même mythe. Il y a enfin un troisième type où des scènes peuvent se compléter entre elles, soit pour couvrir le même rite, soit pour en fournir une version double, de sorte qu'il est adopté pour la Haute et la Basse Égypte : c'est la relation que P. Derchain définit comme type *géographique*<sup>17</sup>. La notion à la base de ce principe est que l'axe du temple – une ligne imaginaire tirée au milieu de l'édifice de l'arrière à l'avant – divise le bâtiment en deux moitiés. En adoptant le point de vue du dieu qui siège au milieu du sanctuaire, le regard tourné vers l'entrée du temple, les temples orientés ont le sud géographique à droite ou à gauche, selon la rive où ils se trouvent<sup>18</sup>.

Avec le passage de la province de l'Ibis de la quatorzième à la quinzième place, dans les défilés des provinces et de leurs dieux, les deux centres de culte du dieu Thot se correspondent d'un point de vue symétrique (Tableau 1)<sup>19</sup>. Cette symétrie ne s'applique pas simplement aux défilés géographiques, mais aussi aux scènes d'offrande. P. Derchain a

---

<sup>14</sup> Sur cette question, cf. Zivie, Hermopolis et le nome de l'Ibis, 34–35.

<sup>15</sup> M. Stadler, Thoth, in : J. Dieleman/W. Wendrich (Hg.), UCLA Encyclopedia of Egyptology, Los Angeles 2012, 10 (<http://digital2.library.ucla.edu/viewItem.do?ark=21198/z002c4k99>).

<sup>16</sup> P. Derchain, Un manuel de géographie liturgique à Edfou, in : CdE 37, 1962, 31–65.

<sup>17</sup> Derchain, Un manuel de géographie liturgique, 33–35.

<sup>18</sup> Le temple d'Horus à Edfou, n'étant pas orienté, diffère légèrement du modèle décrit car son entrée se situe au sud. En adoptant le point de vue de la divinité, la moitié droite du temple représente la Basse Égypte, et la moitié gauche représente la Haute Égypte ; autrement dit le nord théologique se situe à l'ouest géographique et le sud théologique à l'est géographique. Sur ces changements cf. S. Cauville, Une règle de la "grammaire" du temple, in : BIFAO 83, 1983, 51–53.

<sup>19</sup> Cela se produit par exemple dans les processions géographiques des temples de Sobek et Haroéris à Kôm Ombo, d'Horus à Edfou et d'Hathor à Dendara.

démontré que les scènes inscrites sur le troisième registre des parois intérieures de la cour du temple d'Edfou forment une « carte » de l'Égypte, où chaque scène représente une province à travers un rite spécifique. Par rite spécifique on entend celui qui correspond le plus étroitement au caractère du dieu de la *sepat* ou à des conditions locales<sup>20</sup>. Thot de Khemenou reçoit Maât des mains du roi ; cette offrande est de loin une des plus courantes et pratiquement toutes les divinités en bénéficient, mais si elle est, pour ainsi dire, banale, elle prend une autre valeur lorsque c'est Thot, le responsable de l'ordre et de la justice, qui en est le destinataire<sup>21</sup>. Thot de Bâh reçoit, lui, la palette de scribe. Ces deux tableaux portent le même numéro d'ordre dans l'édition de Chassinat ; cela veut donc dire que les rites consacrés aux deux provinces sont représentés l'un en face de l'autre<sup>22</sup>. C'est « la volonté de symétrie » à organiser la composition et à justifier l'ordre étrange adopté pour les provinces de Basse Égypte, qui ont été disposées pour faire face à celles de Haute Égypte avec lesquelles elles avaient des affinités religieuses<sup>23</sup>. La décoration de la première salle hypostyle du temple d'Horus à Edfou est structurée sur un principe similaire et les provinces de la Hase et de l'Ibis se trouvent de part et d'autre de l'axe principal du sanctuaire en parfaite symétrie<sup>24</sup>. Non seulement la disposition des deux scènes est identique, mais aussi le choix de l'offrande ne varie pas : Maât est associée au Sud et la palette de scribe au Nord. Des relations spatiales vont ainsi de pair avec des relations thématiques et les textes des deux tableaux rappellent d'une part la fonction de Thot en tant que scribe et d'autre part son rôle comme maître de Maât.

Les règles de la grammaire du temple cependant ne s'appliquent pas toujours de la même manière, et la relation entre les deux *sepat* de Thot ne se fonde pas exclusivement sur un parallélisme strict. En effet, il y a aussi des exemples où la symétrie entre ces deux provinces n'est pas respectée : c'est le cas des processions géographiques inscrites sur la base du sanctuaire du temple de Min et Répit à Athribis, et sur le temple d'Horus à Edfou, où la province de l'Ibis occupe la quatorzième place suivant l'ordre « ancien », c'est-à-dire quand

---

<sup>20</sup> Derchain, Un manuel de géographie liturgique, 37.

<sup>21</sup> Cf. les occurrences recueillies par H. Beinlich, Handbuch der Szenentitel in den Tempeln der griechisch-römischen Zeit Ägyptens, SRaT 3/1, Dettelbach 2008, 288–297. Pour Maât et la XV<sup>e</sup> province de Haute Égypte cf. C. Leitz, Geographisch-osirianische Prozessionen aus Philae, Dendara und Athribis, SSR 8, Wiesbaden 2012, 184–185.

<sup>22</sup> É. Chassinat, Le temple d'Edfou V, MMAF 22, Le Caire 1930, 90, 14–91, 6 pour la province de l'Ibis et 187, 5–15 pour la province de la Hase.

<sup>23</sup> Derchain, Un manuel de géographie liturgique, 40.

<sup>24</sup> D. Kurth, Die Dekoration der Säulen im Pronaos des Tempels von Edfu, GOF 11, Wiesbaden 1983, 133–137.

la Basse Égypte ne comptait que dix-sept provinces, malgré le fait que les provinces représentées soient au nombre de vingt. De la même façon, la procession géographique du sanctuaire du temple d'Hathor à Dendara ne présente pas une disposition symétrique des deux *sepat*, bien que dans ce cas ce soit la province de la Hase qui occupe la quatorzième place du défilé (Tableau 1). Ces exemples montrent que dans un même temple des solutions diverses ont été adoptées dans l'organisation des défilés géographiques. Une structure différente caractérise aussi la disposition des scènes d'offrande inscrites sur la face extérieure des parois du naos du temple d'Hathor à Dendara et sur la face extérieure du mur d'enceinte du temple d'Horus à Edfou<sup>25</sup>. Les scènes du troisième registre (temple d'Horus) et du troisième et quatrième registre (temple d'Hathor) rappellent la décoration étudiée par P. Derchain. Le choix du rituel reste le même pour la province de la Hase (offrande de Maât), mais il change, à Edfou, pour la province de l'Ibis où Thot, au lieu de la palette de scribe, reçoit du miel et des figues<sup>26</sup>. En outre, la symétrie précédemment observée entre les deux tableaux n'y est pas respectée<sup>27</sup>. Puisqu'il n'y a plus une relation spatiale directe entre les deux scènes, le lien qui les unit doit être plutôt de nature thématique. Quel est donc le rapport entre miel et figues, Maât et la palette de scribe ?

Dans les textes de l'offrande de la palette, un autre thème apparaît qui semble être mis en relation avec ce rituel : le thème du bras et de la coudée de Thot<sup>28</sup>. Au temple d'Horus à Edfou, la coudée métrique peut aussi être appelée coudée de Thot qui, envisagé sous sa forme d'ibis, est un dieu mesureur car il établit le cadastre général de l'Égypte<sup>29</sup>. Le texte entourant le soubassement du sanctuaire, mieux connu sous le nom de Grand texte géographique d'Edfou, dans la section consacrée à la province de l'Ibis, décrit en effet Thot mesurant la Terre toute entière<sup>30</sup>. L'activité de scribe exercée par le dieu, établissant un inventaire du pays

<sup>25</sup> S. Cauville, Dendara XII, Le Caire 2007, 128, 1–168, 2 (Haute Égypte) et 246, 1–286, 17 (Basse Égypte) ; É. Chassinat, Le temple d'Edfou VII, MMAF 24, Le Caire 1932, 135, 3–175, 16 (Basse Égypte) et 296, 7–330, 8 (Haute Égypte).

<sup>26</sup> Chassinat, Edfou VII, 169, 10–170, 9.

<sup>27</sup> Dans l'ensemble d'Edfou les deux provinces occupent la trentième (Hase) et la trente-septième place (Ibis), alors qu'à Dendara elles sont respectivement à la dix-septième et à la seizième place.

<sup>28</sup> A. Zivie, L'ibis Thot et la coudée, in : BSFE 79, 1977, 36–38. À propos des coudées votives, cf. en dernier lieu J. Quack, Eine Papyruskopie des Textes der Votivellen, in : K. Ryholt (Hg.), Hieratic Texts from the Collection, The Carlsberg Papyri 7, CNIP 30, Copenhagen, 2006, 39–52.

<sup>29</sup> Zivie, Thot et la coudée, 24–25 ; la référence de la note 10 est à corriger et il faut changer « Edfou VI » en « Edfou VII ».

<sup>30</sup> *hr gsgs t3 hr ndb=f*, C. Leitz, Die Gaumonographien in Edfu und ihre Papyrusvarianten. Ein überregionaler Kanon kultischen Wissens im spätzeitlichen Ägypten, SSR 9, Wiesbaden

pour s'assurer de l'intégrité de l'héritage royal qui doit être transmis à Horus, est bien sûr liée à la palette de scribe : c'est à dire le support où sont fixés les calames et les couleurs dont le scribe se sert. Les hiéroglyphes des époques ptolémaïque et romaine utilisent volontiers plusieurs vocables ou périphrases pour désigner un objet et la palette n'échappe pas à cette règle : le mot très anciennement attesté pour la définir, *gsty*, peut ainsi alterner avec d'autres termes. Dans une scène d'offrande sur le quatrième registre de la paroi est de la première salle hypostyle du temple d'Horus à Edfou, le texte précise que le souverain donne au dieu sa palette équipée de ses calames ; le signe employé pour écrire le mot palette est cependant le signe hiéroglyphique du bras<sup>31</sup>. Ce terme rappelle une autre expression utilisée pour désigner la palette : « le bras de *Jr* », personnification de Thot envisagé en tant que scribe<sup>32</sup>. Sur le linteau de la porte de la bibliothèque à Edfou, on trouve une représentation d'une grande palette de scribe, alors que le texte, gravé sur le montant gauche de la porte, précise que le roi offre à Thot « son bras d'établir Maât » (*c n smn M<sup>3c.t</sup>*)<sup>33</sup>. La palette est alors définie comme un moyen pour Thot d'établir l'ordre, un rôle qui est généralement mis en valeur par les textes des scènes d'offrande de Maât, rite étroitement lié à la province de la Hase (Tableau 2). Le support du scribe est donc traité comme s'il s'agissait du bras de Thot, ce même bras qui aurait été blessé lors de la dispute entre Horus et Seth, et qui lui serait rendu au cours de ce rite<sup>34</sup>. Cette anecdote est liée au rôle joué par Thot dans ce différend, comme le rappelle l'épithète *wp-rh.wy* : il est en effet le juge qui a départagé les deux opposants. À ce propos, le Papyrus du Delta explique que la province de l'Ibis (*B<sup>ch</sup>*) est appelée la Maison de Thot (*pr-Dhwty*) parce que Horus et Seth ont été jugés en cet endroit, dans la Butte des Deux-

---

2014, 316, pl. 77–78. À propos de ce thème, cf. aussi Leitz, *Geographisch-osirianische Prozessionen*, 419.

<sup>31</sup> *jn=j n=k c=k c<sup>r</sup>m c<sup>r</sup>.w=f*, É. Chassinat, *Le temple d'Edfou III*, MMAF 20, Le Caire 1928, 190, 7 ; pour ce passage cf. aussi M.-T. Derchain-Urtel, *Thot à travers ses épithètes dans les scènes d'offrandes des temples d'époque gréco-romaine*, *Rites égyptiens III*, Bruxelles 1981, 1.

<sup>32</sup> *c n Jr*, S. Cauville, À propos des désignations de la palette de scribe, *RdE* 38, 1987, 185–187.

<sup>33</sup> Pour l'image de la palette : J. Capart, *L'exaltation du livre*, in : *ChronEg* 21, 1946, 25 ; pour le texte : *Le temple d'Edfou III*, 343, 13. Cf. aussi Zivie, *Thot et la coudée*, 37, qui comprend ce passage *mḥ n smn M<sup>3c.t</sup>*, « la coudée d'établir Maât ». Étant donné les rapprochements soulignés par l'auteur entre le bras de Thot et la coudée et le fait que le signe du bras peut également se lire *mḥ*, il s'agit d'une autre interprétation possible. Pour la valeur phonétique du signe, cf. D. Kurth, *Einführung ins Ptolemäische : eine Grammatik mit Zeichenliste und Übungsstücken I*, Hützel 2007–2008, 172 n° 56, n. 286.

<sup>34</sup> Zivie, *Thot et la coudée*, 27–31 et 37 et aussi D. Meeks, *Mythes et légendes du Delta d'après le papyrus Brooklyn 47.218.84*, *MIFAO* 125, Le Caire 2006, 298–299.



Compagnons (*j3.t rh.wy*), et que Thot a joué le rôle de magistrat (*t3yty s3b*)<sup>35</sup>. Thot est donc le juge dont l'activité, conforme à Maât, permet l'établissement de l'ordre. Ainsi, les offrandes de Maât et de la palette de scribe sont deux façons différentes de souligner le même aspect de Thot, à savoir celui d'officier de justice. Or, l'offrande de miel et de figes fait également allusion à ce rôle précis du dieu comme Plutarque le rappelle : « Le dix-neuvième jour du premier mois, quand ils tiennent fête en l'honneur d'Hermès, ils mangent du miel et de figes ; et comme ils mangent, ils disent : « Une chose douce est la Vérité (*alèthéia*) »<sup>36</sup>. L'identité entre les fruits offerts dans la scène du temple d'Edfou et ceux consommés lors du jour de la fête d'Hermès n'a pas besoin de plus amples explications. En ce qui concerne la mention de la vérité, une connexion peut s'établir avec deux épithètes qui se réfèrent à Thot, présentes dans le texte de l'offrande où il est appelé « le seigneur de Maât, qui est satisfait de Maât »<sup>37</sup>. Ainsi, le mot grec peut être compris comme un terme correspondant au moins à l'un des aspects qui composent le concept de Maât. Ces épithètes apparaissent également dans les scènes d'offrande de Maât, se référant à la province de la Hase : le choix d'employer les mêmes expressions dans ces scènes insiste donc sur le lien entre ces deux provinces (Tableau 2). D'une part, l'organisation du décor du temple semble donc distinguer deux aspects de la personnalité de Thot : quand il est le dieu de la XV<sup>e</sup> province de Basse Égypte, il est le scribe par excellence, qui reçoit la palette de scribe pour mesurer et mettre en ordre la Terre toute entière. D'autre part, cette charge n'est pas séparée du rôle que Thot revêt en tant que juge, une fonction qu'il ne peut accomplir que grâce à la relation privilégiée qu'il partage avec Maât : c'est ce rapport particulier que le rituel de la XV<sup>e</sup> province de Haute Égypte souligne. Il est cependant possible de nuancer la répartition géographique de ces deux aspects de Thot. Dans le temple d'Hathor à Dendara, les chapelles B', D', F' et la salle d'apparition Z présentent, au troisième registre de leurs parois, plusieurs scènes d'offrandes qui évoquent diverses provinces égyptiennes. Cette composition de topographie cultuelle n'est pas aussi structurée que celle étudiée par P. Derchain dans le temple d'Edfou, mais elle couvre cependant toute l'Égypte, d'Éléphantine à Sema-Béhédet<sup>38</sup>. Thot et Nehemetâouay représentent seulement la province de la Hase, car celle de l'Ibis est absente de cet ensemble

<sup>35</sup> D. Meeks, *Mythes et légendes du Delta*, 26.

<sup>36</sup> Plutarque, *De Iside et Osiride*, § 68 : J. Griffiths, *Plutarch's De Iside et Osiride*. Edited with an Introduction Translation and Commentary, Cambridge 1970, 225 et 533–534 ; cf. aussi Osing/Rosati, *Papiri geroglifici e ieratici*, 156, n. 135.

<sup>37</sup> *nb M3<sup>c</sup>.t htp hr M3<sup>c</sup>.t* : Chassinat, *Edfou VII*, 170, 4, cf. aussi Zivie, *Hermopolis et le nome de l'Ibis*, 235, n. (d).

<sup>38</sup> Pour la liste des offrandes et des provinces concernées cf. S. Cauville, *Dendara XI*, Le Caire 2000, XI–XII.

de tableaux. Les toponymes cités dans le texte de la scène où les deux dieux apparaissent sont tous hermopolitains et pourtant il ne s'agit pas d'une scène d'offrande de Maât, mais de l'offrande de la palette de scribe<sup>39</sup>. Dans ce tableau, Thot porte aussi l'épithète de *wp-rh.wy*, dénomination traditionnellement associée à Thot de Bâh<sup>40</sup>. Certes, la présence de cette épithète ne renvoie pas exclusivement à une forme de Thot associée à la province de l'Ibis, comme chaque mention du dieu en tant que « maître d'Hermopolis » (*nb Hmnw*), ne renvoie pas à un aspect spécifiquement hermopolitain<sup>41</sup>. Dans ce cas cependant, compte tenu de la signification que l'offrande de la palette de scribe peut assumer pour la province de l'Ibis dans le cadre de la grammaire du temple, et de l'absence de cette *sepat* de la liste de topographie culturelle précédemment citée, cette scène paraît bien être une synthèse entre les deux provinces. D'une façon similaire Maât, est attestée parmi les éléments mythologiques qui définissent le territoire de l'Ibis. Dans le Grand texte géographique d'Edfou, le nom de la barque sacrée pour la province de l'Ibis est « celle qui embrasse Maât », tandis que le nom de celle de la province de la Hase est « celle qui se réjouit de Maât »<sup>42</sup>. Les noms des deux prêtresses sont respectivement « Celle qui discerne Maât » et « Meret »<sup>43</sup>. Le premier correspond à une épithète attestée pour Thot dans de nombreuses scènes d'offrandes de Maât et le deuxième est le nom de la déesse Meret, souvent identifiée avec Maât<sup>44</sup>. Les deux provinces consacrées à Thot partagent donc une relation particulière : la position symétrique qu'elles occupent dans de nombreuses scènes d'offrande et dans les processions géographiques est le premier élément qui témoigne de ce lien spécial. Lorsque cette manière n'a pas été choisie, les scribes sacrés ont eu recours à l'intertextualité entre les différentes scènes pour mettre en évidence cet aspect.

En sortant du cadre de la documentation fournie par les temples des époques ptolémaïque et romaine pour se tourner vers la documentation locale, c'est à dire provenant de Khemenou et

---

<sup>39</sup> Temple d'Hathor à Dendara, chapelle D' : Cauville, Dendara XI, 32, 4–33, 5. Une deuxième scène, dont le texte est presque identique à la précédente, se trouve aussi dans la salle Z' : F. Daumas, Le temple de Dendara IX, Le Caire 1987, 89, 7–90, 4. Les toponymes cités sont : Khemenou (*Hmnw*), le Château du filet (*Hw.t-jbt.t*) et Ounou (*Wnw*), ancien nom de la capitale de la province de la province de la Hase.

<sup>40</sup> Cf. n. 35.

<sup>41</sup> Ces épithètes peuvent aussi s'avérer être des expressions stéréotypées, perdant leur sens originel du point de vue cela géographie culturelle : cf. Zivie, Hermopolis et le nome de l'Ibis, 103, n. (a) et 244, n. (c).

<sup>42</sup> *shn M<sup>3c</sup>.t, hr hr M<sup>3c</sup>.t* : Leitz, Die Gaumonographien in Edfu, 400–401.

<sup>43</sup> *wp.t M<sup>3c</sup>.t, Mrt.* : Leitz, Die Gaumonographien in Edfu, 397–398.

<sup>44</sup> W. Guglielmi, Die Göttin Mr.t. Entstehung und Verehrung einer Personifikation, PdÄ VII, Leyde 1991, 125–148.

de Baqlieh, la répartition des deux rituels entre les deux provinces apparaît encore moins systématique. I. Guerneur a publié une table d'offrande, consacrée par un certain Tchay(en)heseret, provenant de la région d'Hermopolis<sup>45</sup>. Parmi les titres du propriétaire de l'objet on lit aussi celui de « prophète de Thot de la palette » : il s'agit d'un aspect bien attesté du dieu, particulièrement à Bâh, où il a été constaté le rôle qu'y jouait la palette<sup>46</sup>. Le naos dédié à Thot, datant du règne d'Apriès, et provenant de la région de Baqlieh, est décoré de représentations religieuses en rapport avec les deux provinces de Thot. Un côté est dédié à la province de la Hase, l'autre à la province de l'Ibis<sup>47</sup>. Dans la section consacrée au sud, derrière le serpent sacré de la province de la Hase, se trouve un personnage féminin qui est identifié avec le bras/la coudée de Thot<sup>48</sup>. Encore une fois les thèmes mythologiques liés à Thot se déclinent entre ses deux centres de culte avec un jeu subtil de renvois et d'allusions, tout à fait conforme à la science érudite des hiéroglyphes.

#### Nehemetâouay entre la Hase et l'Ibis

Les premières attestations conservées se référant à Nehemetâouay datent de la XVIII<sup>e</sup> dynastie<sup>49</sup>. Au temple d'Hibis, elle est représentée à côté de Thot dans les deux provinces liées à ce dieu. Pour la province de l'Ibis elle serait exceptionnellement figurée comme une divinité à la tête d'Ibis, probablement pour souligner son lien étroit avec Thot dans Hermopolis-Bâh<sup>50</sup>. Dans la section d'Hermopolis, elle est présente deux fois ; d'abord sous la forme d'un sistre hathorique : au-dessus de la chapelle où repose Ounout, elle est « Nehemetânou qui est sur le grand siège ». Dans le deuxième cas, elle prend l'aspect d'une femme à deux têtes, à genoux sur une boîte et les bras le long du corps ; elle est alors « Nehemetânou, maîtresse de Khemenou »<sup>51</sup>. Bien qu'elle apparaisse dans les panthéons des deux *sepat*, elle semble avoir un rôle plus développé dans la mythologie hermopolitaine.

<sup>45</sup> New York MMA 48.149.5 : I. Guerneur, Les cultes d'Amon hors de Thèbes. Recherches de géographie religieuse, Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences religieuses 123, Turnhout 2005, 382–383.

<sup>46</sup> *hm ntr Dḥwty n pꜣ gsty*, Zivie, Hermopolis et le nome de l'Ibis, 141 et 142–143 n. (e).

<sup>47</sup> Caire CG 70008 : Zivie, Hermopolis et le nome de l'Ibis, 105–112.

<sup>48</sup> Zivie, Hermopolis et le nome de l'Ibis, 109.

<sup>49</sup> J. Parlebas, Die Göttin Nehmet-awaj, Kehl 1984, 8 ; LGG IV, 284b–285a.

<sup>50</sup> Davies, The Temple of Hibis, pl. 5, VII ; cf. Zivie, Hermopolis et le nome de l'Ibis, 135. S. Lippert, que je remercie pour cette information, ayant vérifié les photographies des parois de la *cella* semble cependant exclure la possibilité d'une Nehemetâouay ibiocéphale.

<sup>51</sup> Davies, The Temple of Hibis, pl. 4, V. Nehemetânou est une autre appellation de Nehemetâouay, cf. Parlebas, Nehmet-awaj, 29–30 ; pour Nehemetâouay à deux visages, cf. Parlebas, Nehmet-awaj, 71–72.

Deux documents attestant des travaux de rénovation dans la zone des temples à Hermopolis, soulignent l'importance de la déesse. Une stèle de Nectanébo I<sup>er</sup> atteste la construction par le roi de deux temples, l'un pour la déesse et l'autre pour Thot : la section concernant le temple de Nehemetâouay, plus développée que celle dédiée au temple de Thot, constitue le véritable cœur du document<sup>52</sup>. Le texte lui-même explique une des raisons de cette importance : la déesse aurait prédit au général Nectanebo qu'il deviendrait roi et ce dernier l'aurait remerciée en lui construisant un temple, une fois la prophétie accomplie<sup>53</sup>. Nous apprenons aussi la relation qui existe entre la divinité et le sistre, image à travers laquelle elle est figurée dans la cella d'Hibis : « Huit sistres d'Hathor-Nehemetâouay sont en lui (le temple) »<sup>54</sup>. Un hymne à Hathor dans son temple à Dendara explique que, à Khemenou, la déesse est identifiée à « Nehemetâouay la musicienne avec ces huit visages »<sup>55</sup>. Étant donné qu'elle peut être représentée par le biais de cet instrument musical, le rapport entre les sistres et les visages est donc clair. Le deuxième document concerne les travaux de rénovation entrepris par Pétosiris, lésônis du temple de Thot, au début de la période ptolémaïque. Dans son autobiographie, gravée sur les murs de son tombeau, il affirme avoir reconstruit, entre autres, la demeure de Nehemetâouay (*pr Nḥm.t-ꜥwꜣy*) et « avoir fait toute sorte de travail excellent au sein de l'enceinte de la demeure de Khemenou afin que le cœur de ma maîtresse Nehemetâouay se réjouisse en voyant ce travail, tous les jours »<sup>56</sup>. Ce que désigne exactement le *per* de Khemenou n'est pas facile à déterminer : selon la stèle de Nectanébo ce serait une autre désignation du temple de Nehemetâouay, alors que les inscriptions de Pétosiris suggéreraient plutôt que ce terme désigne tout le secteur des temples. Quoiqu'il en soit, les documents hermopolitains concernant Nehemetâouay soulignent son rôle dans le panthéon local où elle ne semble pas se limiter à être simplement la parèdre de Thot<sup>57</sup>.

<sup>52</sup> Le Caire JE 72130 : G. Roeder, Zwei hieroglyphische Inschriften aus Hermopolis (Ober-Ägypten), in : ASAE 52, 1954, 315–442. Des trente-cinq lignes qui composent le texte de la stèle, vingt-deux concernent la construction du temple de Nehemetâouay, alors que seulement six décrivent la reconstruction du temple de Thot.

<sup>53</sup> D. Klotz, Two overlooked oracles, in : JEA 96, 2010, 247–254.

<sup>54</sup> *sšš.wt 8 jm=f n Ḥw.t-Ḥr Nḥm.t-ꜥwꜣy* : Le Caire JE 72130, l. 23.

<sup>55</sup> *Nḥm.t-ꜥwꜣy m ḥnw.t m Ḥmnw m ḥr.w ḥmnw jpw* : Daumas, Dendara IX, 29, 13.

<sup>56</sup> *jr=j kꜣ.t nb.t mnḥ.t m jnb n pr Ḥmnw (n-)mrw.t ḥꜥꜥ jb n ḥnw.t(=j) n mꜣꜣ kꜣ.t tn rꜥ nb* : G. Lefebvre, Le tombeau de Petosiris II, Le Caire 1923 (rééd. 2007), inscription n° 81, lignes 68–70.

<sup>57</sup> À propos du *pr Ḥmnw* et du rôle de Nehemetâouay à Hermopolis, cf. L. Medini, Légendes et onomastique de la XV<sup>e</sup> province de Haute Égypte d'après les sources ptolémaïques et romaines, in : C. Somaglino/S. Dhennin (Hg.), Décrire, imaginer, construire l'espace : toponymie égyptienne de l'Antiquité au Moyen-Âge, RAPH, à paraître à l'Ifao.

Pour en revenir au programme de la grammaire du temple, il existe une scène d’offrande de Maât, inscrite sur la paroi est du naos du temple d’Edfou, où Nehemetâouay apparaît seule<sup>58</sup>. Nous avons vu que ce type de scène d’offrande peut avoir une relation privilégiée avec la province de la Hase, mais dans cet exemple, ce n’est pas Thot qui représente la province, comme c’est le cas dans les autres exemples étudiés. De nombreux indices confirment qu’il ne s’agit pas d’une offrande de Maât générique, mais d’une scène spécifiquement hermopolitaine. D’abord, tous les toponymes mentionnés dans le texte sont liés à la province de la Hase: Ounou (*Wnw*), la demeure de Khemenou (*pr Hmnw*), le Château du Filet (*hw.t-jbt.t*) et l’île de l’embrasement (*iw-nrsr*)<sup>59</sup>. Ensuite, les textes de cette scène se présentent comme une sorte de « résumé théologique » de certaines légendes associées au rôle que la déesse joue dans la province de la Hase. Un manuel mythologique, provenant de la bibliothèque de Tebtynis et aujourd’hui conservé à Florence, présente une longue section concernant les cultes et les dieux de la quinzième province de Haute Égypte<sup>60</sup>. Ce texte développe et éclaire les allusions mythologiques qui, dans le texte Edfou, apparaissent sous la forme de simples épithètes de la déesse. Dans le manuel de Tebtynis, où Thot et Nehemetâouay sont assimilés à Chou et Tefnout, est décrit le viol de la déesse par Geb, à son tour identifié avec Seth, et la punition qui lui est infligée. Ainsi, les allusions qui, dans le texte d’Edfou, lient Nehemetâouay à Chou se laissent comprendre plus aisément (Tableau 3).

À Edfou, le roi en faisant une offrande de Maât, qui est « la belle à ton (de Nehemetâouay) cou » (*cn.t r hh=t*), dit : « Je t’apporte Maât, la gorge ouverte ornée du collier » ; l’association entre Maât et la gorge, est bien attestée dans les textes ptolémaïques et cet exemple n’est qu’une occurrence parmi d’autres<sup>61</sup>. En revanche, au temple d’Horus à Edfou, le collier et la gorge du magistrat (*bcn.t jry-hh n tyty sb*) sont les reliques osiriennes de la *sepat* de l’Ibis : une fois de plus, les mythologies de ces deux provinces sont liées entre elles<sup>62</sup>. Cependant, ce rapprochement entre Maât, le collier et la déesse n’appartient pas seulement à la tradition apollinopolitaine comme plusieurs textes le prouvent. Nous pouvons d’abord citer le grand

<sup>58</sup> É. Chassinat, Le temple d’Edfou IV, MMAF 21, Le Caire 1929, 294, 10–295, 4. Pour cette scène cf. J. Jørgensen, Egyptian Mythological Manuals. Mythological structures and interpretative techniques in the Tebtunis Mythological manual, the Manual of the Delta and related texts, Copenhagen 2013, 113–114 (Thèse de doctorat en ligne, téléchargeable du portail Dart-Europe, <http://dart-europe.eu/full.php?id=881667>).

<sup>59</sup> Chassinat, Edfou IV, 294, 15–16 et 295, 1–2.

<sup>60</sup> PSI inv. I 72, x + 4, 11–7, 8 : Osing/Rosati, Papiri geroglifici e ieratici, 153–182.

<sup>61</sup> *jn=j n=t M3c.t jb wb3 m jrj-hh* : Chassinat, Edfou IV, 294, 15–16. Pour la relation entre Maât et la gorge : Guglielmi, Die Göttin Mr.t, 109–148.

<sup>62</sup> Leitz, Die Gaumonographien in Edfu, 313–314.

hymne à Répit dans le temple d'Athribis, qui identifie Répit, la déesse principale du temple, avec d'autres divinités, selon une structure géographiquement ordonnée<sup>63</sup>. À Khemenou, Répit est Nehemetâouay, mais la section est trop endommagée pour en tirer d'autres renseignements. Dans la province de l'Ibis, en revanche, elle est « Nehebetânet à Bâh, Maât, le collier du magistrat vénérable »<sup>64</sup>. Une scène sur la porte d'Évergète à Karnak, où le roi est en train d'offrir la couronne de justification (*m³h m³c-hrw*) à Khonsou-Thot et Nehemetâouay, présente la même association de la gorge et du collier : « Tant que Khonsou-Thot sort de son front et que le maître d'Hermopolis est triomphant, il est un maire siégeant sur la natte, le cou paré de son collier (*b³n.t=f m jry-hh=f*) »<sup>65</sup>. Enfin, un défilé de divinités rendant hommage à la triade osirienne, sur le troisième registre de la première chapelle appartenant au complexe osirien à Dendara, définit cette divinité comme la souveraine de la demeure de Khemenou, et la représente tenant Maât dans sa main<sup>66</sup>. Nehemetâouay, considérée comme une déesse secourable, pourrait se retrouver sous la « Justice » (*Dikaiosynè*) qui, selon Plutarque, est un des noms qu'Isis porte à Hermopolis<sup>67</sup>. Les textes égyptiens analysés sont peut-être à même d'apporter une nuance supplémentaire à cette identification, car il serait possible de comprendre le mot justice, comme la traduction grecque de Maât, dont les liens qu'elle entretient avec Nehemetâouay à Hermopolis ont été démontrés.

L'offrande de Maât d'Edfou présente également un calembour littéraire pour expliquer l'étymologie du nom de la déesse qui est d'ordinaire compris comme « celle qui sauve le spolié »<sup>68</sup>. La stèle de Nectanebo, qui insiste sur la relation privilégiée entre le roi et la déesse, dit qu'elle « a sauvé sa majesté du pillage de ses ennemis »<sup>69</sup>. Au temple d'Horus, les hiéroglyphes soulignent un rôle encore plus offensif de la divinité, « qui repousse le voleur

<sup>63</sup> C. Leitz, Der Große Repithymnus im Tempel von Athribis, in : C. Zivie-Coche/I. Guermur, « Parcourir l'éternité ». Hommages à Jean Yoyotte, Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences religieuses 156, Turnhout 2012, 757–775.

<sup>64</sup> *Nhb.t-³n.t m B³h M³c.t jry-hh n t³yty s³b* : Temple d'Athribis L1, x+12 : Leitz, Der Große Repithymnus, 766.

<sup>65</sup> P. Clère, La porte d'Évergète à Karnak, 2<sup>e</sup> partie, MIFAO 84, Le Caire 1961, pl. 29 ; O. Firchow (Hg.), Thebanische Tempelinschriften aus griechisch-römischer Zeit I, Berlin 1957, 62, 75i. Pour la traduction de ce passage cf. F. Labrique, Khonsou et la néoménie, à Karnak, in : D. Budde/S. Sandri/U. Verhoeven (Hg.), Kindgötter im Ägypten der griechisch-römischen Zeit, OLA 128, Louvain 2003, 214.

<sup>66</sup> S. Cauville, Le temple de Dendara X. Les chapelles osiriennes, Le Caire 1997, 58, 5–10, pl. 16.

<sup>67</sup> Plutarque, De Iside et Osiride, § 3 : Griffiths, Plutarch's De Iside et Osiride, 120 et 264–265, cf. LÄ IV (1980) 390–392 s. v. Nehemet-awai (A. Zivie).

<sup>68</sup> Parlebas, Nehemet-awai, 22–31.

<sup>69</sup> *Nhm[.n=s] hm=f m ³w³[.t] n.t hfty.w=f*, Le Caire JE 72130, l. 22.

de l'endroit où est ta majesté et qui émascule celui qui t'est hostile »<sup>70</sup>. Que le texte identifie Nehemetâouay à Ounout et qu'il la désigne en comme uraeus n'est pas anodin car la forme originale de cette déesse est celle d'un cobra, comme le témoigne sa représentation sur les murs de la chapelle blanche de Sésostris<sup>71</sup>. Son aspect dangereux et féroce est aussi enregistré dans le papyrus Tebtynis où elle est « celle qui saisit la lance pour massacrer le fils qui a commis une faute »<sup>72</sup>. Une version presque identique de ce texte est gravée dans la troisième chapelle orientale du complexe osirien à Dendara, sur le deuxième registre du mur sud-ouest. Ici, parmi huit déesses qui protègent l'embaumement d'Osiris, Ounout est représentée comme une déesse à tête de hase tenant deux couteaux dans ses mains<sup>73</sup>.

Compte tenu des informations que livrent les textes sur les différents aspects de Nehemetâouay, il est possible d'affirmer, dans l'état actuel de la documentation, que sa personnalité est plus riche lorsqu'elle est mise en rapport avec la *sepat* de la Hase, où elle est rapprochée à d'autres déesses jouant un rôle important dans la mythologie de la province, que lorsqu'elle est associée à la province de l'Ibis<sup>74</sup>.

Thot étant le dieu principal des provinces de la Hase et de l'Ibis il n'est pas surprenant de constater que cette relation a été exploitée par les *scriptoria* des temples, en créant un balancement entre ces deux *sepat*, qui se complètent mutuellement au sein de la grammaire du temple. Si la mythologie de la province du nord gravite autour de Thot, le juge entre Horus et Seth, dans le sud Nehemetâouay revêt également un rôle de premier plan, étant associée à Ounout, Hathor et Maât, des divinités importantes dans la mythologie hermopolitaine. La superposition de la parèdre de Thot avec l'ancienne déesse de la XV<sup>e</sup> province de Haute Égypte prouve que les anciennes traditions religieuses n'ont pas été oubliées, mais simplement adaptées à de nouveaux contextes. Le chemin qui part de la cella du temple d'Hibis et qui mène jusqu'au temple d'Horus à Edfou peut se lire en tant qu'œuvre littéraire et construction religieuse à la fois. Seuls les hiérogammates pouvaient comprendre ces échos

<sup>70</sup> *hm.n=j c<sub>w</sub>3y r bw hr hm=k htm.n=j d.t n.t wn-mw=k*, Chassinat, Edfou IV, 295, 4.

<sup>71</sup> Chassinat, Edfou IV, 294, 15–16 ; P. Lacau, Une chapelle de Sésostris 1<sup>er</sup> à Karnak, Le Caire 1969, 228, pl. 3, 26.

<sup>72</sup> *jr Wnw.t 3mm m<sup>c</sup>b3 jr=s š<sup>c</sup>.t m s3 whj* : PSI inv. I 72, x+4, 16–17.

<sup>73</sup> *3mm.n=j m<sup>c</sup>b3 hr jr(.t) c<sub>d</sub>y.t m s3 wh(j)*, Cauville, Dendara X, 225, 5–8, pl. 104.

<sup>74</sup> De nombreux éléments sur la théologie de cette divinité dérivent du manuel mythologique de Tebtynis, dont la section concernant la Basse Égypte n'est pas conservée ; il ne faut donc pas exclure que ce document pouvait contenir des renseignements supplémentaires sur le rôle de Nehemetâouay dans la *sepat* de l'Ibis. Le papyrus du Delta, cependant, ne mentionne pas du tout cette déesse dans le paragraphe dédié au territoire de Baqlieh, dont le mytheme principal demeure uniquement le jugement rendu par Thot. À ce propos, cf. aussi Leitz, Geographisch-osirianische Prozeessionen, 418.

sophistiqués d'intertextualité et ces subtiles allusions iconographiques, où une simple image, comme celle de la déesse Ounout de Haute et de Basse Égypte à Hibis, peut se révéler aussi éloquente qu'un texte. En reprenant les mots de P. Derchain « le non-dit participe à la construction du sens autant que les mots entre lesquels il se dissimule. Il fait appel à la collaboration active du lecteur soit en sollicitant le recours à une encyclopédie que l'auteur présuppose, (...) soit par les sous-entendus qui réservent l'entendement parfait à ceux qui possèdent la connaissance privilégiée de la situation de la composition. Déchiffrer le non-dit n'est pas quelque tentative frauduleuse de lire entre les lignes, mais une tâche essentielle quel que soit le texte, (...) sans laquelle il n'est pas de compréhension réelle »<sup>75</sup>.

---

<sup>75</sup> P. Derchain, *Les impondérables de l'hellénisation. Littérature d'hiérogammates*, MRE 7, Turnhout 2000, 14.



TEMPLES	Défilés où les deux provinces occupent la quinzième place	Défilés où les deux provinces occupent des places différentes	
Temple de Répit et Min à Athribis		• I, 2	
Temple d'Hathor à Dendara	• II, 1	• II, 3 • II, 4	• II, 5 • II, 6
Mammisi romain de Dendara	• II, 12		
Temple d'Horus à Edfou	• III, 3 • III, 4	• III, 5 • III, 7	• III, 1 • III, 6
Mammisi d'Edfou	• III, 9	• III, 8	
Temple de Sobek et Haroéris à Kôm Ombo	• V, 1		
Temple de Montou à Tôd		• IX, 2	

Tableau 1 : Positions occupées par les provinces de la Hase et de l'Ibis dans les défilés géographiques<sup>76</sup>.

Épithètes de Thot		<i>Edfou</i> V, 187, 5-15	<i>Edfou</i> VII, 322, 1-15
<i>jr M³ᶜ.t</i>	Celui qui accomplit Maât	X	X
<i>wp M³ᶜ.t</i>	Celui qui discerne Maât	X	X
<i>wdᶜ M³ᶜ.t</i>	Celui qui détermine Maât		X
<i>M³ᶜ.ty</i>	Celui qui appartient à Maât	X	
<i>nb M³ᶜ.t</i>	Le maître de Maât		X
<i>hr hr M³ᶜ.t</i>	Celui qui se réjouit de Maât	X	
<i>hḳ³ M³ᶜ.t</i>	Le prince de Maât	X	
<i>hṫp hr M³ᶜ.t</i>	Celui qui est satisfait de Maât	X	
<i>hnty M³ᶜ.t</i>	Celui qui préside à Maât	X	
<i>sš sš M³ᶜ.t</i>	Le scribe qui écrit Maât		X

Tableau 2 : Épithètes de Thot en relation avec Maât, dans l'offrande spécifique de la province de Hase au temple d'Horus à Edfou.

<sup>76</sup> Les chiffres reprennent l'ordre établi par C. Leitz, Geographische Soubassementtexte, in : A. Rickert/B. Ventker (Hg.) Altägyptische Enzyklopädien. Die Soubassements in den Tempeln der griechisch-römischen Zeit I, Studien zur spätägyptischen Religion 7, Wiesbaden 2014, 94–124 ; seuls les défilés où les textes des deux provinces sont conservés ont été retenus.

Ptolémée VIII offrant Maât à Nehemetâouay		Manuel mythologique de Tebtynis	
E IV, 294, 12–13 <i>snsn.t n bgs.t n sn.t Šw Sšt3 sšt3 n jmy-r3 pr-ḥd</i>	La jumelle de gorge de la sœur de Chou, l'image secrète du directeur du trésor.	<sup>x+4, 29–30</sup> <i>t3 ḥnw.t n- ḥnw pr Šw ḥr Sšt3 sšt3 n jmy-r3 pr-ḥd</i>	La dame de l'intérieur de la demeure (et) Chou avec l'image secrète du directeur du trésor.
		<sup>x+5, 24</sup> <i>Nḥmt-ḥw3y jm m Ḥr.t nts srk ḥty.t n Šw</i>	Nehemetâouay est là en tant qu'Horit qui fait respirer la gorge de Chou.
E IV, 294, 16 <i>t3 ḥnw.t n- ḥnw pr (...) ḥn.t m Wnw mry(.t) Pth m ḥn-t3.wy</i>	La dame de l'intérieur de la demeure (...) la belle à Ounou, l'aimée de Ptah à Ankhtaouy.	<sup>x+5, 3–4</sup> <i>ḥn.t m Wn.t (...) mry(.t) Pth (m) ḥn-t3.wy</i>	La belle à Ounet (...) l'aimée de Ptah à Ankhtaouy.
E IV, 295, 2–3 <i>Ḥr.t n jt=s ḥn.t sn=s šps.t wn-m3c</i>	L'Horit de son père la belle de son frère, l'auguste en vérité.	<sup>x+6, 7–8</sup> <i>ḥc ḏd=f n=s jn mtw=t s tkn m n3 šps.w wn-m3c (...) ḥc ḏd=f n=s mk Špsy m- ḥnw pr=j ds=j</i>	Et alors il (Thot) lui demanda si elle (Nehemetâouay) voulait un homme en vérité proche des nobles (...) et il lui dit : « Voici l'auguste à l'intérieur de ma propre demeure ».

Tableau 3 : Parallèles entre l'offrande de Maât à Nehemetâouay au temple d'Horus à Edfou et le manuel mythologique de Tebtynis.